
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **MICHELINE ST-ARNAUD & STEVE BRUSKIEWICH;**

(ci-après « les Bénéficiaires »)

C. : **CONSTRUCTION CHA-RIC INC.;**

(ci-après « l'Entrepreneur »)

ET : **GARANTIE QUALITÉ HABITATION;**

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S14-080601-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les Bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté, avec dépens.

Montréal, le 3 avril 2015



Julie Houle
Greffière